

Programme de location-vente

: Aide les agriculteurs à restructurer et à rééchelonner leurs dettes. Les agriculteurs en difficultés peuvent vendre la totalité ou une partie de leur ferme et, en contrepartie, la louer et l'exploiter.

C. NOUVELLE-ÉCOSSE

Office des prêts agricoles de la Nouvelle-Écosse

Prêts aux fermes commerciales

: Accessibles aux agriculteurs débutants ou déjà établis.

Prêts aux agriculteurs à temps partiel

: Pour aider les agriculteurs à temps partiel à produire des denrées agricoles.

Programme d'achat et de location de terres agricoles

: Favorise le développement du secteur agricole en achetant des terres qui possèdent de bons rendements et en les revendant ou en les louant aux agriculteurs.

Programme d'intérêts subventionnés

: Permet une réduction des taux d'intérêt pour les emprunteurs de la Société du crédit agricole et de l'Office.

Programme de remise d'intérêts

: Subventionne les frais d'intérêts des agriculteurs débutants qui ont emprunté de la Société du crédit agricole ou de l'Office.

D. NOUVEAU-BRUNSWICK

Commission de redressement agricole du Nouveau-Brunswick

Prêts aux agriculteurs à temps plein

: Pour l'achat de fermes, l'expansion des superficies, la construction de bâtiments et l'achat d'équipement; ces prêts permettent aussi la consolidation des dettes à court terme. Le programme permet également la location de fermes pour aider les agriculteurs à prendre de l'expansion.